



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Martine BATAIL, Mme Marie CORNEILLE, M. Alain COUCHOT, M. Eric DEHLING, Mme Nadia EL HAJJAJI, M. François GILLET, Mme Christiane KOBEL, Mme Michèle LUTZ, M. Henri METZGER, Mme Ada NUSSWITZ, M. Alfred OBERLIN,

Excusés : M. Antoine EHRET, Mme Khadija OUROUH, Mme Cécile SORNIN, Mme Huguette TURF-DARIUS

Absents :

Procuration (4) : M. Antoine EHRET, Mme Khadija OUROUH, Mme Cécile SORNIN, Mme Huguette TURF-DARIUS

PROPOS INTRODUCTIFS :

Madame le Président introduit la séance en précisant que l'ordre du jour est court mais que les travaux du CCAS se poursuivent à bonne allure.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme TURF-DARIUS a attiré l'attention du conseil d'administration sur son intervention, lors de la précédente séance, non reprise dans le compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2022.

Mme TURF-DARIUS confirme que *les constats faits par les associations, sur le terrain, montrent une aggravation des difficultés des ménages. Elle suggère, en concertation avec les associations avec lesquelles elle travaille, qu'une cellule de crise soit mise en place, sur le modèle de celle créée lors de la crise sanitaire, si la situation nécessite un accroissement de la coordination entre les associations œuvrant avec les personnes fragilisées et les pouvoirs publics.*

L'ajout de ce commentaire est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du dernier conseil d'administration est ainsi approuvé.

2. APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Madame le Président présente et détaille le rapport d'orientation budgétaire.

Pour l'élaboration de ce premier budget d'année pleine, quatre grandes lignes servent de guide :

- assurer, pour les citoyens et nos usagers, la continuité des actions, sans rupture,
- initier l'évolution des services, en convergence avec les enjeux issus de la démarche Mulhouse Solidaire,
- préparer l'adaptation des actions aux besoins, notamment en recherchant de nouvelles recettes pour développer le service rendu,
- gérer nos ressources dans le respect des contraintes qui pèsent sur nos financeurs en matière de maîtrise des dépenses publiques.

Pour sa première année pleine, le budget de fonctionnement du CCAS sera de près de 3,6 M €. La recette la plus importante sera la subvention de la Ville de Mulhouse, pour un peu plus de 2,6 M€. L'essentiel des dépenses sera consacré aux moyens en personnel, soit 2,450 M€. Enfin, 860 000 € seront mobilisés pour la conduite des actions menées par l'établissement.

Il est à noter que, compte-tenu de la conjoncture qui frappe plus durement le public du CCAS, l'enveloppe consacrée aux aides sociales facultatives, c'est-à-dire aux aides alimentaires et financières aux plus démunis, sera augmentée de 28% par rapport à 2022.

En matière d'investissement, il est nécessaire de remplacer le logiciel de suivi individuel utilisé par les services, qui est en fin de vie. Aussi, la section d'investissement du budget prévoira une dépense de 60 000 €, compensée par une subvention d'investissement de la Ville de Mulhouse.

Le rapport d'orientation budgétaire est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – 2022

Madame le Président fait un rappel du processus budgétaire et des modalités permettant le vote d'une décision modificative du budget.

La première décision modificative soumise au vote prend acte d'une nouvelle recette de 7 475 €. Une subvention a en effet été accordée par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives, par l'intermédiaire de la Préfecture de Région, afin de réaliser une action de prévention de l'usage des écrans et des réseaux sociaux. Cette intervention se déroulera dans toutes les classes de 6^{ème} des collèges publics de Mulhouse, soit 7 collèges. En outre, deux « cafés des parents » sur la même thématique seront proposés dans chaque collège.

Monsieur Couchot étant Président de l'association « Le Cap », qui sera opérateur de l'action de lutte contre l'addiction aux écrans, ne prend pas part au vote.

La décision modificative budgétaire est approuvée à l'unanimité.

Présentation des actions menées en matière de santé, par Mme Marion SUTTER, cheffe du service Santé, Seniors et Handicap (SSH).

Monsieur Metzger présente l'action que mène la Ville de Mulhouse depuis 1995 en matière de santé. Il détaille le contexte local et précise la démarche de « Promotion de la santé » voulant agir sur les déterminants de la santé et présente le dispositif du Contrat Local de Santé (CLS) qui a été initié en 2012. Il précise en outre que Mulhouse fait partie du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS depuis 1993.

Le contrat local de santé est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Marion Sutter présente le service Santé, Seniors et Handicap et les actions qu'il mène. Une présentation de données socio-démographiques, sanitaire et d'accessibilité médicale est faite (voir diaporama joint).

Le prochain CLS est d'ores et déjà en cours d'élaboration. Il constituera le troisième Contrat Local de Santé que pilotera la Ville de Mulhouse et qui sera, désormais, conduit sur le plan opérationnel par le CCAS.

Les différents axes et groupes de travail de ce nouveaux Contrat Local de Santé sont développés (voir diaporama).

Un focus est fait sur l'installation de nouveaux professionnels de santé. Madame le Président précise que la Ville de Mulhouse n'a pas vocation à construire des bâtiments pour les professionnels de santé mais elle travaille avec un aménageur dédié CITIVIA pour répondre aux différents besoins de ceux-ci.

Le calendrier et les modalités financières du travail d'élaboration du Contrat local de Santé sont détaillés.

Marion Sutter précise que l'articulation entre le Contrat Local de Santé et la démarche « Mulhouse Solidaire » constitue une démarche globale et cohérente de travail sur les différents déterminants de la santé. Un regard plus appuyé sera porté sur « l'aller vers ».

Questions du conseil d'administration :

- Madame Kobel demande s'il existe des chiffres sur les « enfant éruptifs » (relatif à un axe de travail du futur CLS).
- Madame le Président répond qu'un travail est entamé sur ce sujet avec l'Education Nationale. Il en est à ses prémisses et les chiffres arriveront par la suite mais que toutes les écoles sont concernées, même les maternelles.

- Monsieur Gillet informe le Conseil que 25 à 30 % des jeunes orientés en IMPRO n'ont pas de déficiences intellectuelles mais sont considérés comme enfants perturbateurs et présentent des difficultés comportementales, avec souvent un parcours de vie déjà bien compliqué.
- Monsieur Gillet demande si la démarche de « santé communautaire » est toujours efficiente et si elle permet toujours de mobiliser les habitants.
- Marion Sutter répond que le service SSH s'efforce toujours de travailler en ce sens tout en reconnaissant des difficultés de mobilisation et ce notamment depuis la crise sanitaire. La mobilisation est plus ponctuelle et s'inscrit moins dans la durée.
- Monsieur Metzger précise qu'il faut, pour approcher les habitants, avoir « le temps de l'habitant », un habitant qui s'intéresse à une question de santé parce qu'elle se pose à lui.
- Madame Batail complète en disant qu'il faut aussi se laisser le temps de redonner confiance, le COVID a beaucoup divisé.
- Madame le Président rappelle qu'il existe une Agence de la Participation Citoyenne et qu'elle est utile pour aller vers les habitants afin de travailler au plus près de leurs préoccupations. Le CCAS s'associera à celle-ci pour aller chercher les gens dans les quartiers sur des questions de santé. En réponse à une question, elle informe également que la Maison Sport Santé se situe au Centre Sportif Régional.

PJ : 1 diaporama

Le Président,



Mme Michèle LUTZ